

En inscrivant un ou des enfant(s) aux stages de Charleroi Nature, les parents s'engagent à respecter le présent règlement.

1. Participation

Conditions préalables pour participer à un stage:

- avoir atteint l'âge requis à la date de début du stage.
- être physiquement apte.
- avoir l'autorisation des parents ou de la personne responsable.

2. Inscription

Pour réserver et participer à un ou plusieurs stage(s), il convient de remplir le formulaire d'inscription en ligne sur la page "stages" de [www.chana.be](http://www.chana.be) (Infos et renseignements complémentaires au 071/297 406 ou par e-mail à [david@chana.be](mailto:david@chana.be) )

Un mail de confirmation vous est alors envoyé, comprenant, avec nos coordonnées bancaires, l'invitation au paiement correspondant au stage. **C'est la réception de ce paiement qui valide l'inscription.**

Il vous est alors demandé de compléter-en ligne- une fiche de renseignements ainsi qu'une fiche médicale. Ces documents doivent **obligatoirement** avoir été complétés avant le premier jour du stage. Ils sont disponibles en ligne (page "stages")

3. Paiement

Un acompte équivalent à une journée de stage est demandé par inscription, un mois avant le début du stage.

Le paiement complet se fait anticipativement, suivant modalités dans le mail de confirmation d'inscription au stage, par virement bancaire au compte IBAN BE41 0688 9775 2710 – Code BIC : GKCCBEBB – Charleroi Nature ASBL, avenue des Muguets 16 – 6001 Marcinelle, avec en communication : **le nom et le prénom de l'enfant ainsi que les dates de stages.**

4. Annulation et/ou désistement

a→ En cas d'annulation: celle-ci doit être signalée et motivée par écrit.

1° avant le 8ème jour précédent le stage, le montant du stage est intégralement remboursé.

2° 8 jours ou moins avant le stage, celui-ci est remboursé à raison de 50 % du prix total.

3° en cas d'annulation non signalée par écrit, l'intégralité du montant du (des) stage(s) est dûe.

En cas de non paiement, Charleroi Nature Asbl fera valoir, par toutes voies légales, son droit au recouvrement de l'intégralité du montant dû.

b→ En cas de maladie

Un certificat médical doit être remis.

1°: si avant début du stage > remboursement intégral

2° Si le problème médical survient durant la période du stage, le signalement doit être fait avant 10h le premier jour de l'absence. Le remboursement est alors opéré sur base des dates couvertes par le certificat médical dûment complété. Si le signalement est fait après 10h, le premier jour n'est pas remboursé.

Le certificat médical doit nous parvenir dans les plus brefs délais. Aucun remboursement n'est consenti pour un certificat fourni APRES la fin d'un stage.

NB : un rendez-vous pour une visite médicale programmée en cours de stage n'est pas considéré comme maladie donnant droit à un remboursement.

5. Activités

Les activités se déroulent de 9h00 à 16h00 (ou suivant horaire communiqué). Pour la bonne organisation de nos stages, il est demandé d'être présent 10 minutes avant l'heure de début. L'accueil n'est pas garanti en cas d'arrivée tardive.

6. Garderie

Une garderie est organisée de 7h30 à 9h00 et de 16h à 18h00.

Conditions : Gratuit pendant 1 h (par journée) - 1 € par jour par enfant au-delà d'1h. Celle-ci est à payer sur le compte en début de semaine maximum.

7. Abandon ou renvoi du stagiaire

En cas d'interruption du stage, pour raison autre que médicale (voir point 4b2), aucun remboursement n'est consenti. Idem en cas de renvoi du stagiaire.

8. Réduction sur le prix des stages.  
Une réduction de 10% est accordée aux familles nombreuses et au personnel communal de Charleroi. A partir du cinquième stage effectué dans la même année, une réduction de 10% est accordée. Ceci par famille et aussi pour les institutions. Une réduction de 20% est accordée à partir du 8ème stage par famille.  
Toute demande de réduction doit être faite avant le paiement. Aucun remboursement ne sera effectué après celui-ci.
9. Assurances: (contrat CBC 28989563)  
Les frais médicaux consécutifs à un accident survenu pendant une activité Chana, sont couverts, au-delà du remboursement par la mutuelle, avec un maximum de 3000€, et une franchise de 50€ à charge du participant.
10. Effets personnels  
Charleroi Nature ASBL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets, d'argent, de vêtements ou de lunettes.  
Il est vivement déconseillé aux participants d'emporter des objets de valeur (GSM, console de jeux, bijoux, etc.) sauf pour des activités spécifiques signalées par l'animateur.
11. Contrat d'activité  
Les participants s'engagent à respecter le présent règlement, les animateurs, les horaires et s'engagent à participer, dans un bon esprit, à toutes les activités.  
Tout manquement aux règles élémentaires de bonne conduite sera sanctionné par le renvoi immédiat, aux frais des parents et/ou du stagiaire.  
En cas de renvoi, aucun remboursement ne sera opéré (voir point 7).
12. Réclamation  
Toute réclamation sera traitée si elle parvient motivée, par écrit ou par e-mail, à l'adresse suivante : [anabelle@chana.be](mailto:anabelle@chana.be).
13. Accident  
Le personnel prendra toutes les mesures nécessaires en cas d'accident ou de maladie. Les parents seront avertis immédiatement et l'appel aux services d'urgence sera mis en œuvre en cas de nécessité.
14. Droit à l'image  
Pendant nos activités et événements, il est possible que des photos soient réalisées, dans le but d'alimenter notre réserve de visuels pour la communication Chana. Si un.e participant.e ne souhaite pas être identifiable sur ces images, il suffit de le mentionner **avant** l'événement. Nous souhaitons en effet respecter le droit à l'image de chacun.e.  
  
Une signature vous sera demandée le premier jour du stage sur la fiche que nous aurons préalablement imprimée
15. Prime par les mutualités  
Certaines mutuelles octroient une prime pour la participation des enfants à des stages. Renseignez-vous et, le cas échéant, remettez-nous en début de stage le document ad hoc fourni par la mutuelle. Dans tous les cas, une attestation de participation est remise en fin de stage.
16. Mentions légales  
Le siège de l' ASBL est situé à Marcinelle (6001) , avenue des Muguets 16. Registre des personnes morales (RPM) : Tribunal de l'entreprise du Hainaut - division de Charleroi. N°entreprise : 0820.963.557
17. RGPD (Règlement général sur la protection des données).  
Charleroi Nature Asbl utilisera les informations personnelles fournies pour vous contacter dans le cadre des activités organisée chez Chana. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Vous pouvez à tout moment nous demander à être retiré de notre base de données.